

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 14 mars 2024 à la DDTM des Bouches-du-Rhône,
relative au projet d'aménagement de l'anse du Pharo à Marseille.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à la décision N°02-2024 du 11 mars 2024 du directeur de la DDTM des Bouches-du-Rhône par délégation du Préfet, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans l'amphithéâtre de la DDTM 13 le jeudi 14 mars 2024, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement de l'anse du Pharo à Marseille (13).

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Alain OFCARD, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, délégué à la mer et au littoral (DDTM 13)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires présents :

M. Joseph MANICACCI	Représentant la SNSM
M. Pierre BONNARD	Représentant le pilotage
M. Alain MERCIER	Représentant les plaisanciers
M. Michel ATHENOUR	Représentant les industries navales

Membres temporaires suppléants présents :

M. Christian CEREZO	Représentant les plaisanciers
M. Thibault CORDESSE Mme Katia XIMENES	Représentant les industries navales

Assistaient également à la réunion :

Adjudant-chef POTTIE Adjudant CUSSAGUET	Gendarmerie maritime
M. Ahmed MALKI Mme Mylène QUILICHINI	DDTM/DML13, Pôle des Affaires maritimes
APAM Pierre-Luc LECOMPTE	Préfecture maritime de la Méditerranée
M. Arnoux MAYOLY	Société Icard Maritime
M. Paul CODACCIONI	Chantier naval Sainte-Marie
M. Ange PIPOLO	Grand port maritime de Marseille

M. Lionel ROSSI Mme Sylvie COUGOULOU	Métropole Aix-Marseille Provence
M. Jean-Paul KAPLANSKI Mme Florence DARDENNE	SOLEAM
Mme Céline KHAZNAGI M. Lionel GUISIER M. François HACQUES	ARTELIA

Etaient excusés :

Mme Valérie GOUDEAU	Direction des Phares et Balises (DIRM MED)
M. Maxime SUROY	Centre opérationnel des Phares et Balises de Marseille (DIRM MED)
Mme Christine PONCHARREAU Mme Déborah MONDAIN M. Thierry GELLLI	Représentants des pêcheurs professionnels

Le président remercie l'agglomération Aix-Marseille-Provence et la DDTM 13 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la Grande commission nautique et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle que la GCN est réunie ce jour pour donner son avis sur le projet d'aménagement de l'anse du Pharo à Marseille. Cet avis reste technique et porte exclusivement sur les aspects de sécurité de la navigation.

Il est noté l'absence des représentants des pêcheurs, excusés.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

L'anse du Pharo est située dans la zone sud de la rade de Marseille, à l'Ouest de la pointe éponyme et à proximité de l'entrée du Vieux-Port de Marseille. L'entrée de l'anse est orientée en direction du Nord et donc par conséquent fait face à l'entrée sud des bassins est du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). Selon la saison, le trafic maritime aux abords de l'anse est relativement intense : le plan d'eau au large de l'anse est occupé par les mouvements des navires de commerce (ferries notamment) du GPMM, les bateaux de plaisance au départ ou à l'arrivée du Vieux-Port et du port de la Réserve, ainsi que les navettes à passagers entre autres à destination des îles du Frioul.

L'aménagement de l'anse du Pharo porte sur la réalisation d'une digue et d'une contre-digue visant à protéger le plan d'eau afin d'y créer des postes de travail à flot en support d'activités techniques et commerciales.

En marge du projet de construction de ces digue et contre-digue, l'extension du périmètre administratif du Vieux-Port de Marseille est recherchée pour permettre la réalisation des ouvrages car ils sont prévus hors du périmètre actuel. Il faut préciser que la Grande commission nautique n'intervient pas dans le processus de demande de l'extension du périmètre précédemment citée.

La SOLEAM détient une concession de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la restructuration et l'exploitation du site aménagé pour 25 ans.

PRESENTATION DU PROJET

Mme DARDENNE de la SOLEAM présente le contexte du projet des travaux envisagés en commençant par un historique du site lié aux chantiers navals. L'objectif du projet est le développement des activités de petites réparations navales, complétées de commerces et de bureaux.

Mme KHAZNAGI et M. GUISIER (ARTELIA) poursuivent par les aspects techniques du projet.

Actuellement, l'extrémité nord-ouest de l'anse du Pharo est constituée par un ouvrage en enrochements, propriété de la marine nationale. Cet ouvrage d'envergure limitée n'assure pas une protection efficace de l'anse.

Les travaux comprennent une digue de 70 m s'appuyant sur l'enrochement de la pointe du Pharo, à l'Ouest, et une contre-digue de 30 m partant de l'Est, en contrebas du palais du Pharo.

La passe prévue mesurera 25 m en surface et 15 m à 3,2 m sous le zéro hydrographique.

En fond d'anse, seront aménagés un môle de grutage au centre à proximité des slipways utilisés par les chantiers existants, un talus en enrochement et des postes d'amarrage avec bollards et pieux. Les installations sont dimensionnées pour accueillir des bateaux mesurant jusqu'à 18 m de façon nominale.

Une zone de retournement de 40 m de diamètre est prévue dans le cadre de travaux de dragage permettant l'accès au môle de grutage et aux postes d'amarrage. Les dragages permettront d'atteindre au mieux la cote de 3,2 m sous le zéro hydrographique nécessaire pour accueillir les bateaux les plus gros visés (18 m de longueur), un peu moins pour les parties destinées à accueillir les bateaux plus petits.

A terre, les aménagements portent sur 5 bâtiments accueillant en rez-de-chaussée les locaux techniques des chantiers et dans les étages, bureaux et commerces.

La durée des travaux est prévue entre 8 et 10 mois, se décomposant comme suit :

- Une première phase de trois mois approximativement pour la construction des digues ;
- Une deuxième phase de trois mois approximativement pour la réalisation du dragage ;
- Une dernière phase consacrée aux aménagements (môle de grutage, postes d'amarrage, évacuations diverses).

L'étude sur la présence des UXO reste à compléter ; l'étude environnementale doit également être menée à son terme ; cela nécessitera encore une année de travail environ.

Le début des travaux n'est pas envisagé avant fin 2025 / début 2026 compte tenu des délais d'instruction du dossier.

Le balisage actuel de la zone est constitué par :

- Une balise latérale bâbord : le feu de la Digue Sainte-Marie ;
- Une balise latérale tribord : le feu de la pointe de la Désirade ;
- Au Nord, les feux rouge et vert de la passe de Sainte-Marie à l'entrée du bassin de la Joliette (GPMM) ;
- Un feu rouge bâbord matérialisant l'entrée du bassin accolé au MUCEM ;
- 3 feux verts matérialisent sur tribord l'entrée du Vieux-Port et son chenal d'accès ;
- Une marque spéciale présente au Nord-Est de l'anse du Pharo signalant un instrument de mesure (appelée à être enlevée).

On note en revanche l'absence de balisage à l'entrée du port de la Réserve.

SYNTHESE DES DEBATS

Il est précisé que le trafic maritime devant l'anse est intense en période estivale, mais qu'il passe au large de l'anse. En phase travaux, le chantier aura une certaine emprise au-delà de l'anse. Le volume pris par le pied de la digue s'étendra aussi au-delà de la limite de l'anse, de l'ordre d'une dizaine de mètres au fond.

Dans l'analyse du trafic, M. PIPOLO demande la prise en compte du développement du trafic de la croisière.

M. OFCARD demande une clarification des emprises en phase chantier et de la digue une fois réalisée. Le balisage du pied du talus de la digue doit être envisagé selon sa position par rapport au trafic.

Le besoin d'un balisage de la passe par une paire de feux rouge et vert n'apparaît pas nécessaire, le trafic se faisant normalement de jour. La limitation de la zone draguée pourrait aussi faire l'objet d'un balisage ou d'un marquage à terre. Ces questions spécifiques au balisage devront être vues avec la direction des Phares et Balises suffisamment en amont des travaux pour disposer d'un délai suffisant d'instruction.

M. BONNARD confirme qu'il n'y a pas d'interaction avec la trajectoire des ferries. Cependant, il semble que la sortie des ferries en fin de journée, à une vitesse de l'ordre de 10 nœuds, soit à l'origine d'un mouvement d'eau significatif à l'intérieur de l'anse (flux et reflux notables – phénomène de marée) conduisant à une variation soudaine du niveau de la mer, pouvant provoquer le talonnage des bateaux au mouillage dont le pied de pilote est trop faible.

M. CODACCIONI précise que son chantier implique 50 à 100 mouvements par année.

M. CORDESSE confirme également environ 2 mouvements par semaine pour son activité.

Les représentants des chantiers navals de l'anse soulignent dans leur ensemble la proximité du Vieux-Port comme une opportunité pour le soutien du développement de leurs activités. Ils précisent que les pics d'activité sur le plan d'eau ont lieu le matin et en fin de journée, et plutôt en fin de saison estivale.

M. OFCARD rappelle la nécessité de bien prendre en compte les besoins de la Marine nationale dans le projet, notamment la possibilité d'amarrer d'autres unités. A ce propos, les représentants de la Gendarmerie maritime soulignent le besoin de protection des accès par la (grande) digue. Cette remarque pose la question de la sécurisation des travaux dans la zone de la Gendarmerie maritime.

M. PIPOLO s'interroge sur les moyens d'évacuation des résidus de dragage. Dans l'état actuel du projet, ceux-ci devraient être évacués par barge dans une filière de traitement spécialisé.

M. BONNARD suggère de mener une réflexion concertée pour optimiser l'emploi du plan d'eau de l'anse par ses différents occupants de manière à anticiper et optimiser les possibilités offertes par les futurs équipements. Il a été précisé que si une taille maximale de 18 m a été retenue pour le dimensionnement des installations, il serait toutefois envisageable de faire rentrer des bateaux légèrement plus grands avec des mesures de précaution adaptées.

Mme DARDENNE conclut que la définition des équipements prévus lors de ce futur chantier résulte d'un compromis avec l'enveloppe financière disponible.

Toutes les informations de mesures de l'environnement (bathymétrie, topographie...) sont à adresser au Shom (infonaut-metro-all@shom.fr).

TOUR DE TABLE

Un tour de table n'apporte aucune nouvelle précision.

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 14 mars 2024 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'aménagement de l'anse du Pharo à Marseille, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - diffuser aux navigateurs via les capitaineries, et aux usagers de l'anse du Pharo, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation aux abords de l'anse, dès le début des travaux ;
 - définir avec les autorités compétentes une zone de repli pour les moyens nautiques impliqués dans les travaux ;
 - fixer les caractéristiques du balisage temporaire avec les Phares et Balises ;

- **En phase d'exploitation :**
 - Définir les conditions d'accès et de circulation à l'intérieur de l'anse compte tenu des nouveaux aménagements, y compris le balisage définitif ;

- **Recommandations spécifiques :**
 - Prendre en compte dans le projet le déplacement des masses d'eau dû aux passages des gros navires (ferries en particulier) ;
 - Dès la conception, définir le mode opératoire des travaux, en concertation avec le GPMM, le pilotage et la capitainerie du Vieux-Port, afin de minimiser leur emprise et leur impact sur le trafic aux abords de l'anse et définir le balisage ad-hoc de la phase travaux en conséquence ;
 - Organiser une commission nautique locale (CNL) avant le début des travaux pour présentation des moyens en jeu et du planning détaillé ;
 - Intégrer dans le projet les besoins spécifiques de la Gendarmerie maritime ;

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Paraphes :

7

O.P.
A.O

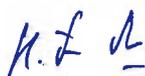
A.M.
P.S

MA

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Les membres

M. Alain OFCARD



M. Pierre BONNARD



Mme Christine PONCHARREAU
Excusée

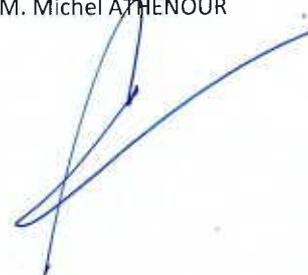
M. Alain MERCIER



M. Joseph MANICACCI



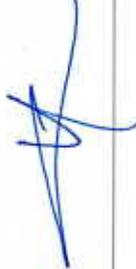
M. Michel ATHENOUR

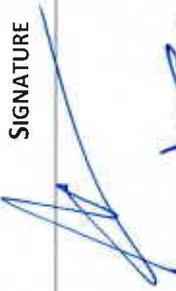
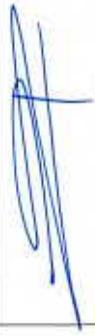


Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 14 mars 2024
concernant le projet d'aménagement de l'anse du Pharo à Marseille (13).

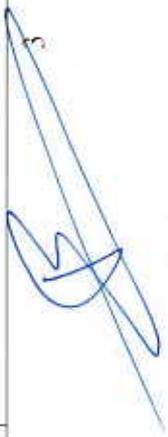
ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	henri.fouques_duparc@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 13	M. l'ICPEF Alain OFCARD M. Ahmed MALKI <i>Mylène Quilichini</i>	alain.ofcard@bouches-du-rhone.gouv.fr moulay-ahmed.malki@bouches-du-rhone.gouv.fr <i>mylene.quilichini @ 4</i>	 
Représentants la SNSM	M. Joseph MANICACCI	president.marseille@snsm.org	
	M. Serge DEL'GUIDICE M. Jacques JUPAIN	president.marseille@snsm.org president.marseille@snsm.org	<i>Excusé</i> <i>Excusé</i>

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant le pilotage	M. Pierre BONNARD M. Rémi LESTO M. François ALESSANDRI	csp@pilotagemarseille.fr csp@pilotagemarseille.fr csp@pilotagemarseille.fr	 Excusés
Représentant les pêcheurs professionnels	Mme Christine PONCHARREAU Mme Déborah MONDAIN M. Thierry GELLI	crpmem.paca@wanadoo.fr crpmem.paca@wanadoo.fr thierry.gelli@orange.fr	Excusés   
Représentants les plaisanciers	M. Alain MERCIER M. Christian RAFFY M. Christian CEREZO	fsn13@sfr.fr christian.raffy@neuf.fr fsn13@sfr.fr	 excusé  

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants des industries navales	M. Michel ATHENOUR	michel@chantiernavalborg.com	
	M. Thibault CORDESSE	voilerie.phocee@gmail.com	
	M. Katia XIMENES	x.grasm@icloud.com	
Phares et Balises DIRM MED	Mme Valérie GOUDEAU	valerie.goudeau@mer.gouv.fr	Excusée
	M. Maxime SUROY	maxime.suroy@mer.gouv.fr	Excusé
Gendarmerie maritime	Adjudant-chef POTTIE	bsl.marseille@gendarmerie.defense.gouv.fr	
	Sergent-chef HERNANDEZ Adjudant CUSSAGUET	bsl.marseille@gendarmerie.defense.gouv.fr	
Mairie de Marseille	M. Guillaume MADEC	gmadec@marseille.fr	
	M. Laurent SAINT-AMAN	Isaintaman@marseille.fr	
Grand port maritime de Marseille	M. Ange PIPOLO	Ange.Pipolo@marseille-port.fr	
	M. François BOURBOULON	Francois.Bourboulon@marseille-port.fr	Excusé

CHARITIA SRE MARIE MR CODACCIONI Paul

CHARITIA . SRE MARIE @ ANSE DU PHARO



ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Métropole Aix-Marseille Provence	Mme Audrey LAGRENE <i>Lindébsvi</i> Mme Anne-Lise BERNARDINI Mme Sylvie COUGOULOU	<i>land.nosi</i> audrey.lagrene@ampmetropole.fr anne-lise.bernardini@ampmetropole.fr sylvie.cougoulou@ampmetropole.fr	 
SOLEAM	M. Paul REYES <i>S.P. Kaplanski</i> Mme Florence DARDENNE	rp.reyes@soleam.net sp.kaplanski@soleam.net f.dardenne@soleam.net	Excusé 
Icard maritime	M. Arnoux MAYOLY	arnoux.mayoly@lamanage.coop	
PREMAR MED	ACAM1 Amélie DELAMARRE <i>PRAM Pierre-Jacques Lescompte</i>	amelie-m.delamarre@intradef.gouv.fr	
GRASM	M. Manuel CARRERE	x.grasm@icloud.com	
ARTELIA ARTELIA	Céline KHAZVAGI Lionel FUISIER	celine.khazvagi@arteliagroup.com lionel.guisier@arteliagroup.com	 
ARTELIA	François Hacquais	francois.hacquais@arteliagroup.com	